L'ÉDUCATION SOUS OCCUPATION 2/2



ISRAËL N'HÉSITE PAS À DÉTRUIRE DES ÉCOLES OU DES INSTALLATIONS HUMANITAIRES

Ces destructions ont lieu sous prétexte, par exemple, d'absence de licences requises pour la construction des dites écoles, ou que le village se situerait sur un site biblique.

Selon le rapport de juin 2016 de l'Observatoire Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme, plus de 130 structures financées par l'UE ont été démolies entre 2012 et 2015 dans la zone C de la Cisjordanie et la région de Jérusalem. En 2014 et pendant la guerre d'Israël contre Gaza on dénombre des démolitions massives dont 83 écoles de l'UNRWA.

En 2016 : L'Observatoire Euro-Med estime que de 2001 à 2015, les autorités israéliennes ont détruit environ 150 projets de développement, et humanitaires ; la valeur totale de l'aide financière de l'Union Européenne ainsi gaspillée s'élève à 65 millions d'euros.

D'ÉCOLES INTERDITES

Dans la zone C de Cisjordanie, Israël interdit pratiquement toute construction de nouvelles écoles et ne délivre quasiment jamais de permis de construire aux Palestiniens (le taux d'acceptation est sous les 1% depuis des années). Plus d'1/3 des communautés palestiniennes manquent d'écoles primaires. Parallèlement, l'accroissement des colonies connaît une accélération avec

plusieurs milliers d'unités de logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est

annexée depuis le début de 2017, en violation directe du droit international.

2 L'ARGENT DE L'EUROPE DILAPIDÉ

Un nouveau pas a été franchi quand Israël a publié début mai 2019 dans un quotidien une annonce pour revendre des salles de classe financées par l'Union Européenne!

Ces classes étaient utilisées par les enfants de la communauté d'Izbiq (nord-est de la Cisjordanie), avant leur confiscation par les militaires.



« Les écoles doivent être respectées en tant que lieux d'apprentissage, de sécurité et de stabilité. La classe doit être un refuge contre les conflits, où les enfants peuvent apprendre et devenir des citoyens actifs »,

ont déclaré des responsables onusiens, visiblement démunis face à cette crise.



INCULQUER LE RACISME: LA LOI SUR L'ÉTAT-NATION DÉSORMAIS OFFICIELLE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES ISRAÉLIENS

Lubna Masarwa pour *Middle East Eye* 13 septembre 2019 :

« À compter de cette rentrée, les élèves palestiniens en Israël seront obligés d'apprendre qu'ils valent moins qu'un citoyen juif et que ce pays ne leur appartient pas. »



En août 2019, le ministère de l'Éducation a annoncé que cette loi adoptée en 2018, qui codifie la suprématie juive dans le pays, serait un sujet obligatoire à partir de septembre.

Jihad Abu Rayya, avocat et activiste politique à Haïfa :

« J'ai élevé mon fils de sorte qu'il connaisse l'origine palestinienne de cette terre. Cependant, pour qu'il puisse passer son bac, il doit écrire de sa propre main que les juifs ont plus de droits sur cette terre que lui. »

Yousef Jabareen, député du Parlement israélien :

« Dans des circonstances normales, l'éducation civique est censée enseigner des valeurs démocratiques telles que les droits de l'homme et le droit à l'égalité en matière de citoyenneté... Je ne crois pas qu'il existe un autre pays au monde qui encourage l'enseignement de tels matériels racistes qui prônent la suprématie et la colonisation exclusivement juives. »

Hazar Hijazi, psychologue :

« Le système éducatif enseigne à l'élève qu'il n'est pas un être humain à part entière et qu'il vaut moins qu'un juif, que son identité, sa culture et son humanité ne sont pas reconnus...

Cela les [les élèves juifs] incitera à haïr les Arabes et les autres, cela revient à les [les élèves juifs] encourager à adopter une mauvaise attitude, à traiter les Palestiniens comme des ennemis et à être plus haineux. »

Références bibliographiques en tiré à part, sur demande

Plateforme Alsacienne pour la Palestine
AFPS - CCFD Terre Solidaire - La CIMADE - CJACP - LDH - MAN - SPMO - ASFS - MRAP - CARITAS (observateur)